De : Accès à l"information - Montérégie
A :
Objet : Demande d"accès n° 200769037 - Courriel réponse
Date : 12 octobre 2021 15:47:00
Pièces jointes : 3. RAPA du 2006-05-15.pdf
1. Leftre du 2009-12-09.pdf
2. Lettre du 2006-05-19_biffé.pdf
A- Art. 53 et 54_2020.pdf
Avis de recours.pdf

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 août dernier, concernant le site au 45, montée Robert à Saint-Basile-le-Grand (lots 3 080 017 et 3 080 031).

Les documents suivants sont accessibles :

1. Leftre du 2009-12-09;
2. Lettre du 2006-05-19_biffé;
3. Rapport d'analyse du 2006-05-15

Toutefois, dans un de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca , en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Le 9 décembre 2009

Madame Christine Beaulieu, Présidente
Les Mets de l'Empereur inc.
45, Montée Robert, local 130
Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1L7

N/Réf. : 7610-16-01-0986601
400666606

Objet : Augmentation de la production

Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre datée du 25 novembre 2009 dans laquelle vous demandez notre avis sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation concernant la préparation d'aliments.

Selon les informations fournies dans votre lettre, le fait de doubler la production de plats cuisinés, sans ajouter d'équipement, n'aura pas pour conséquence de produire des rejets qui auraient des impacts sur l'environnement.

Par conséquent, nous jugeons que votre projet ne nécessite pas l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

Jean Latulipe, ing.
Analyste
Service industriel

JL/jl

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607, poste 276
Télécopieur : (450) 928-7625
Internet : http://www.mddep.gouv.qc.ca
Courriel : jean.latulipe@mddep.gouv.qc.ca

Ce papier contient 20% de fibres recyclées de postconsommation.

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Le 19 mai 2006

Madame Christine Beaulieu
Articles 53-54 de la L.A.D.

N/Réf. : 7610-16-01-0986601
400313237

Objet : Entreprise de préparation d'aliments – Saint-Basile-le-Grand

Madame,

La présente concerne votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 avril 2006 et reçue le 12 avril 2006 relative à l'objet mentionné ci-dessus.

L'analyse des informations contenues dans le document que vous nous avez soumis et qui est mentionné ci-dessus, nous amène à conclure que l'activité que vous projetez exercer ne nécessite pas l'obtention d'un certificat d'autorisation que le ministère de l'Environnement délivre en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), compte tenu que :

Cette activité est peu susceptible d'émettre des contaminants à l'environnement dû à sa capacité de production relativement peu élevée.

Cependant, toute modification de vos activités, augmentation de votre capacité de production ou ajout de nouvelles activités entraînant l'émission de rejets susceptibles de résulter en une modification de l'environnement, devra faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation.

...2

Direction régionale
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 279
Télécopieur : (450) 928-7625
Internet : http://www.mddep.gouv.qc.ca
Lyne.longpre@mddep.gouv.qc.ca

Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Gorretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088

Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation.

La présente ne vous soustrait pas à l'obligation d'obtenir tout autre permis, approbation ou autorisation qui pourrait être requis, le cas échéant, et de respecter les autres dispositions des lois et règlements du ministère de l'Environnement.

Si toutefois vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à Jean Latulipe que vous pouvez rejoindre au (450) 928-7607, poste 276 .

Recevez, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice adjointe et responsable du
Service industriel de la Montérégie par intérim,

Lyne Longpré

LL/JL/jl

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

RAPPORT D'ANALYSE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

DATE : Le 15 mai 2006

PAR : Jean Latulipe, ing.

REQUÉRANT : Christine Beaulieu

LOCALISATION : 45, rue Robert
Saint-Basile-le-Grand

OBJET : Entreprise de préparation d'aliments

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0986601
Demande : 200142814
Intervention : 300284859
Document : 400313237

I NATURE DU PROJET

Madame Christine Beaulieu projette de démarrer une entreprise de préparation d'aliments et demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs si un certificat d'autorisation est requis.

L'entreprise fera la préparation de mets cuisinés et surgelés destinés à la vente au détail (au départ) et en gros (par la suite). Elle sera située dans un local aménagé à l'intérieur d'une bâtisse qui était utilisée par un super marché. Elle prévoit une production quotidienne de 300 à 400 portions individuelles en moyenne.

La cuisine de production sera comparable à celle d'un restaurant ou d'un traiteur.

Les eaux provenant du lavage de la vaisselle et de la préparation des aliments, tout comme pour un restaurant ou autres entreprise de préparation d'aliments tels que boulangerie, pâtisserie et autres, seront rejetées dans le réseau d'égout municipal.

Il n'y aura pas d'émissions à l'atmosphère à l'exception des hottes au-dessus du four de cuisson pour évacuer les vapeurs.

Il n'y aura pas production de matières dangereuses résiduelles. Les déchets produits par la production (emballage, résidus d'aliments, etc) seront gérés comme les ordures ménagères.

II LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Il n'y aura aucun impact sur l'environnement puisque les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'égout et seront traitées par la station d'épuration municipal.

III LES ÉTUDES ET RECHERCHES

Il n'y a eu aucune étude ou recherche réalisée dans le cadre de ce projet.

IV LES EXIGENCES

1. LÉGALES

Ce projet n'est pas soumis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2).

2. TECHNIQUES

N/A

3. ADMINISTRATIVES

N/A

V LES CONSULTATIONS

Une brève consultation avec Isabelle Thivierge du Service municipal et hydrique m'a permis de confirmer que ce service n'émet pas de certificat d'autorisation pour les restaurants à moins que ces derniers ne soient pas reliés à un réseau municipal.

VI LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

N/A

VII ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Le projet n'aura aucun impact sur l'environnement.

VIII RECOMMANDATIONS

Je recommande d'aviser le promoteur que son projet, tel que présenté, n'est pas assujetti à l'obtention d'un certificat d'autorisation.

IX PROGRAMME DE VÉRIFICATION

N/A

Jean Latulipe, ing.
Analyste
Service industriel

JL/jl